

SÉNAT

PREMIÈRE SESSION ORDINAIRE DE 1985-1986

Annexe au procès-verbal de la séance du 28 novembre 1985.

RAPPORT ⁽¹⁾

FAIT

au nom de la commission mixte paritaire (2) chargée de proposer un texte sur le projet de loi relatif à la dotation globale d'équipement.

Par M. René MONORY,

Sénateur.

(1) Le même rapport est déposé à l'Assemblée nationale par M. Louis Besson, *député*, sous le numéro 3124.

(2) Cette commission est composée de : MM. Jean-Pierre Michel, *député, président*, Edouard Bonnefous, *sénateur, vice-président* ; MM. Louis Besson, *député*, René Monory, *sénateur, rapporteurs*.

Membres titulaires : Mme Jacqueline Osselin, MM. Jean-François Hory, Dominique Frelaut, Jean Foyer, Jean-Pierre Soisson, *députés* ; MM. Maurice Blin, Jacques Descours Desacres, Tony Larue, Henri Duffaut, Paul Girod, *sénateurs*.

Membres suppléants : MM. René Rouquet, Roger Rouquette, Joseph Menga, Jacques Roger-Machart, Daniel Le Meur, Pierre-Bernard Cousté, Maurice Ligot, *députés* ; MM. Josy Moinet, Geoffroy de Montalembert, Christian Poncelet, Jean Cluzel, René Ballayer, Louis Perrein, Camille Vallin, *sénateurs*.

Voir les numéros :

Sénat : 1^{re} lecture : 481 (1984-1985), 58, 63 et in-8° 23 (1985-1986).

2^e lecture : 118.

Assemblée nationale : 1^{re} lecture : 3048, 3064 et in-8° 904.

Collectivités locales. — *Communes - D.O.M. - Dotation globale d'équipement - Finances locales - Groupements de communes - Mayotte - Saint-Pierre-et-Miquelon - Wallis-et-Futuna.*

MESDAMES, MESSIEURS,

La commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur le projet de loi relatif à la dotation globale d'équipement s'est réunie, à l'Assemblée nationale, le 28 novembre 1985.

Son bureau a été ainsi constitué :

M. Jean-Pierre Michel, député, président ;

M. Edouard Bonnefous, sénateur, vice-président.

MM. Louis Besson et René Monory ont respectivement été nommés rapporteurs pour l'Assemblée nationale et pour le Sénat.

Après que M. René Monory eut expliqué les raisons qui avaient conduit le Sénat à opposer la question préalable au projet de loi et que M. Louis Besson eut présenté les grandes lignes du dispositif retenu par l'Assemblée nationale, et à la suite des interventions de MM. Jean-Pierre Soisson et Jacques Descours Desacres, le président a constaté l'impossibilité dans laquelle se trouvait la commission mixte paritaire de parvenir à un accord sur le texte du projet de loi.